



Gaz  
électricité

Amiante

Plomb

Loi  
Carrez

# EXIM<sup>®</sup>



*Les experts en diagnostic immobilier*

“ Devenez un professionnel  
incontesté sur un marché  
en forte croissance. ”



# EXPERTISE

## Immobilière



# “Vers la structuration d'un nouveau métier.”

## Evolution du marché

**De 1997 à 2005 :** Créations successives des diagnostics amiante, plomb, loi Carrez, piscines, et état parasitaire et radon dans certains départements.

**A partir de 2006 :** Arrivée progressive de nouveaux obligatoires : performance énergétique, installation de gaz et d'électricité, assainissement, loi SRU, termites,...

**Et :** de diagnostics recommandés localement ou sur demande du propriétaire ou de l'acquéreur afin de valoriser leur transaction immobilière : légionellose, risques d'incendies, risques d'inondation, risques de pollution du sol,...

## Evolution du métier

**Phase 1 :** naissance du métier, apparition des premiers diagnostics obligatoires.

**Phase 2 :** renforcement des textes légaux, apparition de nouvelles formations, croissance du niveau de compétence des techniciens, réévaluation des prérequis des techniciens à la hausse.

**Phase 3 :** les pouvoirs publics instaurent des certifications et accréditations pour contrôler la qualité des prestations des cabinets d'expertises immobilières.

“ Répondre aux nouvelles exigences du marché et développer un **réseau de partenaires** sur des bases solides. ”



Vous accompagner sur le chemin de la franchise...

### Phase 1 :

nous avons analysé le marché et mis au point notre concept : unité pilote et région/test.

### Phase 3 :

Nous nous sommes structurés en prévision du développement programmé d'un réseau de franchise : élaboration du planing de formation des techniciens et commerciaux, assistance technique, veille juridique et technologique,...

### Phase 5 :

Excellence des résultats du premier franchisé et décision de passer au développement opérationnel du réseau.

### Phase 2 :

nous avons codifié notre savoir-faire et mis en place les outils permettant sa transmission. Développement parallèle de nos propres agences.

### Phase 4 :

Nous avons conclu un premier accord de franchise et testé notre métier de franchiseur.

“Une formation technique et commerciale pour l'atteinte d'un haut niveau de performance.”

➤ **EX'IM assure ou supervise l'ensemble des formations nécessaires** : amiante, plomb, termites, loi Carrez, PCR, mais aussi, le diagnostic de performance énergétique, le gaz, les installations électriques, les réseaux d'assainissement et par extension tous les diagnostics recommandés localement tels que le radon, risques technologiques, risque de pollution du sol, légionnelle etc....

➤ La formation initiale dure **cinq semaines pour les diagnostics obligatoires**.

➤ Des **formations complémentaires** sont assurées régulièrement afin d'être en parfaite adéquation avec l'évolution de la législation.

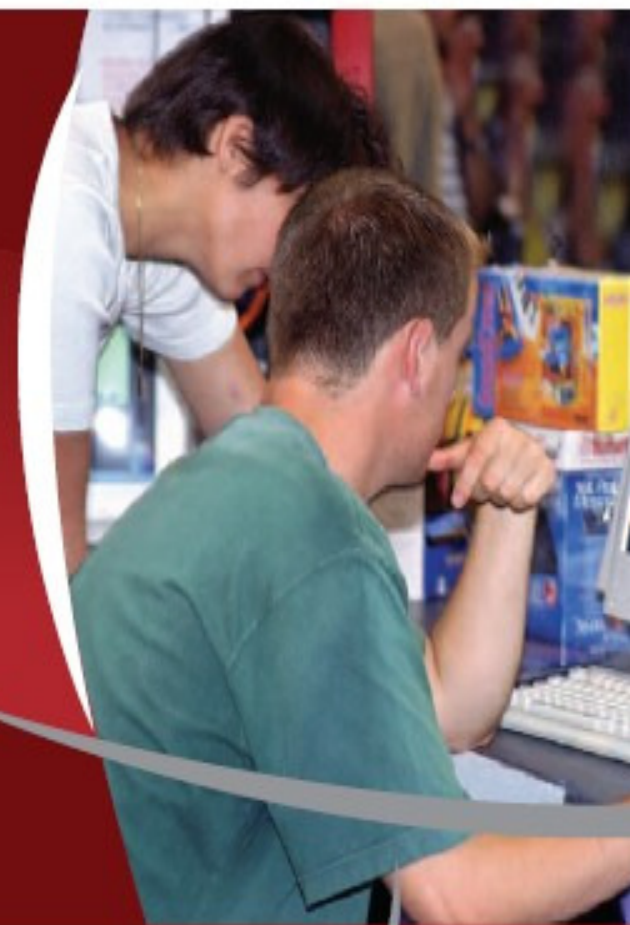
➤ **Assistance technique** : le service technique intégré est à l'écoute permanente du réseau et intervient à sa demande.

➤ **Veille technologique et juridique** : EX'IM participe activement auprès des pouvoirs publics au développement des nouveaux diagnostics.

➤ **Assistance et formation commerciale** : une formation commerciale adaptée au métier de diagnostiqueur est incluse dans la formation initiale. Elle est ensuite relayée sur le terrain par une assistance du service commercial EX'IM.

➤ **Solution logicielle** complète adaptée au terrain et au secrétariat permettant de rédiger en temps réels les rapports à partir d'un PocketPC ou Tablet PC.

➤ **Service Achats** permettant gain de temps et économies d'échelle.



## Nos Objectifs

“Engagés dans une dynamique de croissance régulière”



### Nos objectifs :

- Développer un réseau avec des partenaires performants sur l'ensemble du territoire français.
- Fort du développement réussi de notre réseau depuis 2002, nous nous sommes engagés dans une dynamique de croissance régulière par l'intégration soutenue de nouveaux partenaires.
- Vous êtes attirés par le monde de l'immobilier et du bâtiment
- Vous désirez exprimer vos talents commerciaux et/ou techniques pour votre propre compte
- Vous souhaitez créer et développer une véritable entreprise en engageant et animant des collaborateurs techniciens et commerciaux.
- Vous êtes convaincus par la nécessité et l'intérêt de travailler en réseau
- Vous faites preuve de rigueur dans l'exercice de votre métier et souhaitez rendre une prestation d'un haut niveau technique ....

*Alors rejoignez-nous et réussissons ensemble !*

“ Devenir un professionnel incontesté de l'expertise immobilière ”

## Témoignage

Jean-Yves SUPATEAU • EX'IM Centre



**“Mes Objectifs ont été largement dépassés”**

*J'ai rejoint l'enseigne EX'IM en juin 2003. J'avais comme objectif d'atteindre la première année le niveau de revenus que mon ancienne profession me rapportait. J'ai dépassé cet objectif ayant la fin de ma première année d'exercice.*

*Aujourd'hui, mon cabinet emploie 5 personnes et a connu récemment une évolution significative de son chiffre d'affaires avec le nouveau certificat de conformité aux normes de surface et d'habitabilité.*



## Témoignage

Régis BERQ • EX'IM 628

**“EX'IM m'accompagne à toutes les étapes de la création de mon cabinet”**

*J'ai rejoint tout récemment l'enseigne EX'IM car j'ai été séduit à la fois par le métier en pleine croissance et par le concept de la franchise EX'IM qui m'aide dans chaque démarche du processus de création de mon cabinet, et offre écoute et réactivité.*

*Par ailleurs, passionné de l'immobilier, j'ai l'opportunité de travailler dans un secteur motivant pour un investissement initial très raisonnable*

Être franchisé EX'IM, c'est :

- Être un patron autonome sans être isolé ;
- Mettre en place une structure développant des compétences tant commerciales que techniques et diriger, à terme, une équipe ;
- Devenir un professionnel incontesté vis-à-vis des prescripteurs privilégiés ;
- Être informé immédiatement des évolutions techniques et juridiques ;
- Disposer d'un large territoire pour développer votre activité ;
- Echanger avec les autres membres du réseau et participer à des comités de réflexion ;
- Participer à des sessions de formation continue et réunions nationales ;
- Utiliser les outils marketing et de communication mis à votre disposition ;

Les experts en diagnostic immobilier





***Siège social* : SARL EX'IM EXPERTISES, 969 avenue de la République – BP 4051 – 59704 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex**  
Tél. : 03 20 80 51 21 – Fax : 03 20 81 21 83 – [www.exim-expertises.fr](http://www.exim-expertises.fr)  
[www.ac-franchise.com/exim](http://www.ac-franchise.com/exim)